

2010

Assurances sociales en Suisse

Statistique de poche



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

La statistique de poche «**Assurances sociales en Suisse**» offre une vue d'ensemble des différentes assurances sociales et de leur compte global. Les indications sur les recettes, les dépenses et le capital, le montant des prestations et les bénéficiaires sont complétées par une double page présentant les taux de cotisation et les données générales tels que les indicateurs démographiques.

Source des données :

Statistique des assurances sociales suisses 2010
(à paraître fin 2010)

Renseignements :

Salome Schüpbach
Tél. 031 325 03 39
salome.schuepbach@bsv.admin.ch

Stefan Müller
Tél. 031 322 90 23
stefan.mueller@bsv.admin.ch

Jacqueline Kucera
Tél. 031 322 91 18
jacqueline.kucera@bsv.admin.ch

Internet :

Vous trouverez les publications statistiques plus détaillées de l'OFAS à l'adresse:
www.ofas.admin.ch → Documentation
→ Faits et chiffres

Commande (gratuite) :

Office fédéral des constructions
et de la logistique (OFCL)
Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch

Les différentes assurances sociales

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| 1 Introduction | 4 Part des dépenses |
| 2 Compte d'exploitation | 5 Evolution financière |
| 3 Montant des prestations | 6 Bénéficiaires |

AVS
AI
PC
PP
AMaI
AA
APG
AC
AF

Compte global des assurances sociales

CGAS

- | | |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| A Résultats actuels | G Taux de variation du compte global |
| B Compte global 2007–2009 | H Capital |
| C Part des recettes | I Dépenses par fonction |
| D Part des dépenses | J Evolution du capital |
| E Compte global selon les assurances sociales | K Taux de la charge sociale et des prestations sociales |
| F Evolution du compte global | |

Taux de cotisation et données générales

1 L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) compense partiellement la perte de revenu du travail survenue en raison de la vieillesse ou du décès. L'AVS concerne la totalité de la population en Suisse. Elle est avant tout financée par le prélèvement d'un pourcentage sur les salaires et par des contributions de la Confédération. Elle forme, avec l'AI et les PC, le premier pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AVS ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2007	2008 ¹	2009 ¹	Taux de variation 2009	Taux de variation 01999-2009
Total des recettes	34'801	31'592	39'704	25.7%	3.9%
Cotisations assurés/employeurs	25'274	26'459	27'305	3.2%	3.4%
Contributions pouvoirs publics	9'230	9'455	9'559	1.1%	3.6%
Confédération	5'448	6'623	6'996	5.6%	4.6%
TVA et impôts sur les jeux	2'570	2'832	2'563	-9.5%	-
Cantons	1'212	-	-	-	-
Produit du capital ²	290	-4'331	2'830	-	12.2%
Recettes tirées des recours	8	9	9	9.2%	-2.3%
Total des dépenses	33'303	33'878	35'787	5.6%	2.7%
Prestations sociales	33'152	33'747	35'638	5.6%	2.7%
Prestations en espèces	32'762	33'535	35'427	5.6%	2.8%
Prestations en nature	96	107	110	2.6%	5.1%
Prestations collectives	293	105	102	-3.1%	-8.5%
Frais d'administration et de gestion	151	131	148	13.5%	4.8%
Résultats des comptes	1'499	-2'286	3'917	-	-
Résultat de répartition³	1'209	2'045	1'087	-46.9%	-
Capital⁴	40'637	38'351	42'268	10.2%	6.9%

¹ Depuis 2008 : une part des prest. collectives de l'AVS et subsides cantonaux ne sont plus versées en raison de la RPT.

² Y compris les variations de valeur du capital et les intérêts chargés à l'AI.

³ Résultats des comptes sans gains en capital, les variations de valeur du capital et les intérêts chargés de l'AI.

⁴ 2007 : transfert de 7'038 mio. de fr., comme part provenant de la vente de l'or de la BNS versée à la Confédération.

3 A combien se montent les rentes AVS ?

Montants en 2010, en francs par mois

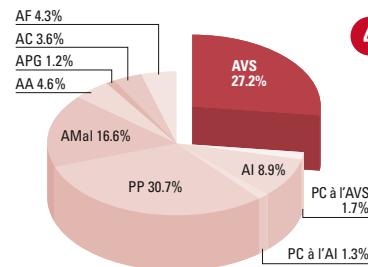
Montants mensuels des rentes ordinaires compl.	Minimum	Maximum
Rente de vieillesse	1'140	2'280
Rente de veuves et de veufs	912	1'824
Rente complémentaire pour l'épouse	342	684
Rente d'orphelin ou d'enfant	456	912

Toutes les rentes se calculent à partir du montant de la rente principale (cf. art. 35 ss LAVS).

Quelle est la part de l'AVS aux dépenses des assurances sociales ?

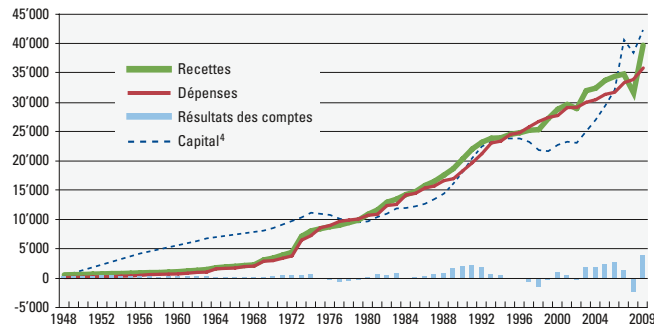
Dépenses en 2008, en %

Rapportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (124 milliards de francs), l'AVS, avec 27.2%, vient en deuxième position. 99.6% de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



Comment ont évolué les finances de l'AVS depuis 1948 ?

Finances de l'AVS de 1948 à 2009, en millions de francs



Depuis 1948, les recettes de l'AVS ont été la plupart du temps supérieures aux dépenses. En 2008, les recettes ont été inférieures et ont à nouveau été supérieures en 2009 (pertes de capital resp. gains en capital sur les marchés financiers). La réserve de capital était, en 2009, de 42.3 milliards de francs. Cela correspond au principe selon lequel cette réserve ne doit pas être inférieure aux dépenses annuelles. Mais si l'on déduit les fonds prêtés à l'AI (13.9 milliards de francs) l'AVS dispose d'un montant de 28.4 milliards de francs, ce qui correspond à 79.3% des dépenses annuelles.

Combien de personnes touchent une rente AVS ?

Bénéficiaires de rentes AVS, en décembre

Année	Rentes principales			Rentes complémentaires Femmes enfants	Rentes de survivants Veuves, veufs orphelins
	Hommes	Femmes	Hommes et femmes		
2005	706'911	991'418	1'698'329	66'724	142'926
2006	737'736	1'011'441	1'749'177	69'241	146'235
2007	770'049	1'038'185	1'808'234	70'752	149'657
2008	803'086	1'065'887	1'868'973	68'723	152'451
2009	837'576	1'091'573	1'929'149	66'832	155'967

1 L'assurance-invalidité (AI) garantit à la personne assurée, par des mesures de réadaptation ou des prestations en espèces, le minimum vital en cas de diminution durable de sa capacité de gain pour raison de santé. Destinée à l'ensemble de la population de la Suisse, elle est financée par le prélèvement d'un pourcentage sur les salaires et par des contributions de la Confédération. Elle forme, avec l'AVS et les PC, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AI?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2007 ¹	2008 ^{1,2}	2009 ²	Taux de variation 2009	Taux de variation 1999-2009
Total des recettes	11'786	8'162	8'205	0.5%	0.8%
Cotisations assurés/employeurs	4'243	4'438	4'578	3.2%	3.4%
Contributions pouvoirs publics	7'423	3'591	3'518	-2.0%	-1.7%
Confédération	5'445	3'591	3'518	-2.0%	1.2%
Cantons	1'978	—	—	—	—
Recettes tirées des recours	120	133	109	-18.5%	1.2%
Total des dépenses	13'867	9'524	9'331	-2.0%	1.1%
Prestations sociales	13'098	8'642	8'560	-0.9%	0.6%
Prestations en espèces	7'336	6'978	7'002	0.3%	3.0%
Prestations en nature	1'756	1'514	1'405	-7.2%	1.0%
Prestations collectives	4'006	150	153	2.0%	-20.9%
Frais d'administration et de gestion	456	538	574	6.9%	9.3%
Intérêts débiteurs du capital	313	345	196	-43.0%	13.2%
Résultats des comptes	-2'081	-1'362	-1'126	-17.3%	3.5%
Résultat de répartition³	-1'924	-1'148	-1'004	-12.5%	2.7%
Capital	-11'411	-12'773	-13'899	8.8%	25.1%

1 Les conséquences financières 2008-2011 de la nouvelle péréquation financière (RPT) entrant en vigueur le 1.1.2008 ont été comptabilisées en une seule fois en 2007. C'est pourquoi en 2007/2008 quelques données ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

2 Depuis 2008 : une part des prest. collectives de l'AI et subsides cantonaux ne sont plus versées à cause de la RPT.

3 Recettes sans participation des pouvoirs publics aux intérêts sur dettes moins les dépenses sans les intérêts sur dettes.

3 A combien se montent les rentes AI?

Montants en 2010, en francs par mois

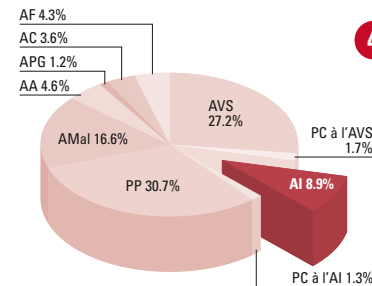
Montants mensuels des rentes ord. complètes	Minimum	Maximum
Rente d'invalidité (1/1)	1'140	2'280
Rente d'enfant (1/1)	456	912

Toutes les rentes se calculent à partir de la rente principale (cf. art. 35 ss LAVS).

Quelle est la part de l'AI aux dépenses des assurances sociales?

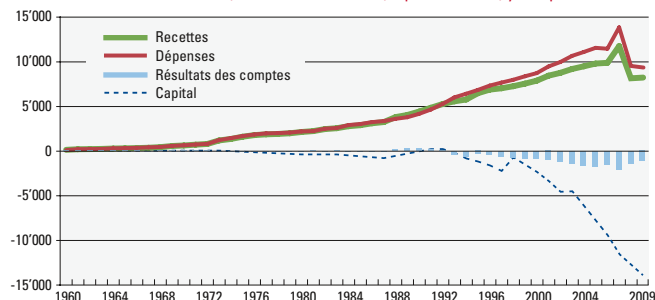
Dépenses en 2008, en %

Rapportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (124 milliards de francs), l'AI, avec 8.9%, vient en quatrième position. 92.0% de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



Comment ont évolué les finances de l'AI depuis 1960?

Finances de l'AI de 1960 à 2009, en millions de francs, à partir de 2007, y compris RPT



L'AI a été en déficit entre 1973 et 1987 (sauf en 1981). Les résultats positifs obtenus entre 1988 et 1992 ont été suivis, depuis 1993, par des déficits. En 1988 et 1995, le taux de prélèvement sur les salaires au profit de l'AI a été relevé de 0.2 point ; en 1998 et 2003, il y a eu un transfert de capital du fonds des APG (1998 : 2.2 milliards de francs, 2003 : 1.5 milliard de francs). En 2009, les comptes de l'AI ont moins accru leur déficit (effet de la RPT et de la 5^e révision), moyennant le faible taux de variation qui remonte au tournant opéré en 2006. Les recettes n'ont couvert en 2009 que 88% des dépenses. Fin 2009, les dettes atteignaient 13.9 milliards de francs.

Combien de personnes touchent une rente AI?

Bénéficiaires de rentes AI, en décembre

Année	Rentés principales			Rentés complémentaires Conjoint ¹ , enfants
	Hommes	Femmes	Hommes et femmes	
2005	165'464	127'787	293'251	190'727
2006	163'714	127'175	290'889	181'717
2007	162'900	126'663	289'563	172'175
2008 ¹	161'226	126'527	287'753	103'655
2009	158'504	125'477	283'981	99'906

1 Rente complémentaire pour le conjoint : supprimée dès le 1.1.2008, entrée en vigueur de la 5^e révision de l'AI.

1 Les prestations complémentaires (PC) s'ajoutent aux prestations de l'AVS et de l'AI lorsque les revenus ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux. Le droit à ces prestations liées aux besoins est garanti par la loi. Ont droit aux PC les personnes résidant en Suisse et les étrangers sous certaines conditions. Les PC sont financées par des ressources fiscales. Cette assurance constitue, avec l'AVS et l'AI, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses des PC?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2007	2008 ¹	2009	Taux de variation 2009 à 1999-2009	
Total des recettes	3'246	3'680	3'906	6.1%	5.7%
Contributions pouv. publ. aux PC à l'AVS	1'827	2'072	2'210	6.7%	4.4%
Confédération	403	550	584	6.2%	6.5%
Cantons	1'424	1'522	1'626	6.8%	3.7%
Contributions pouv. publ. aux PC à l'AI	1'419	1'608	1'696	5.5%	7.8%
Confédération	306	596	626	5.0%	14.1%
Cantons	1'113	1'012	1'070	5.7%	5.4%
Total des dépenses	3'246	3'680	3'906	6.1%	5.7%
Prestations complémentaires à l'AVS	1'827	2'072	2'210	6.7%	4.4%
Prestations complémentaires à l'AI	1'419	1'608	1'696	5.5%	7.8%
Résultats des comptes	-	-	-	-	-
Capital	-	-	-	-	-

¹ Révision totale de la LPC dans le cadre de la RPT. Les recettes correspondent aux dépenses puisque la Confédération et les cantons prennent ces coûts entièrement en charge.

3 Comment le droit aux PC est-il calculé?

Valeurs en 2010, en francs par an

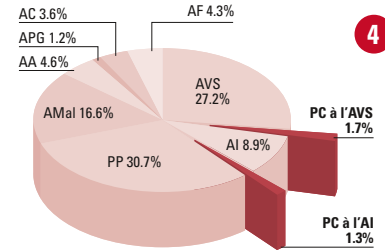
Calcul de base des PC	Personnes seules	Couples
Besoins vitaux (montant forfaitaire)	18'720	28'080
Loyer brut maximal pris en compte	13'200	15'000
Montant maximal pour le remboursement des frais de maladie / invalidité		
- Personnes à domicile	25'000	50'000
- Personnes dans un home	6'000	12'000
Fortune non imputable	25'000	40'000
Franchise pour immeuble	112'500	112'500

La PC annuelle équivaut à la différence entre les dépenses reconnues par la loi et les revenus à prendre en compte.

4 Quelle est la part des PC aux dépenses des assurances sociales?

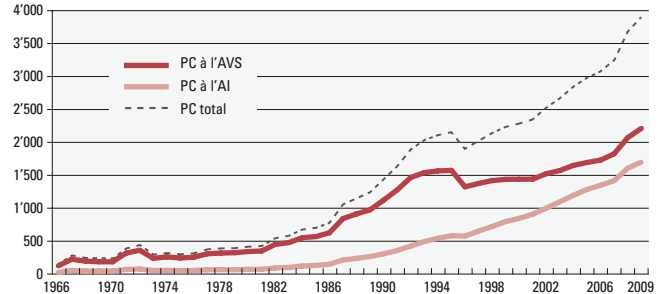
Dépenses en 2008, en %

Reportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (124 milliards de francs), les PC, avec 3.0%, viennent en avant-dernière position.



5 Comment ont évolué les finances des PC depuis 1966?

Finances des PC de 1966 à 2009, en millions de francs



Depuis 2007, les finances des PC évoluent de manière atypique. Contrairement aux vingt années précédentes, les dépenses des PC à l'AVS ont augmenté un peu plus fortement que celles des PC à l'AI. La suppression du plafond des PC (surtout pour les personnes en home) explique le taux de croissance exceptionnellement élevé des PC à l'AVS comme des PC à l'AI enregistré en 2008. Les dépenses des PC ne contiennent plus les primes d'assurance-maladie depuis 1996. Celles-ci sont comptabilisées dans le système de réduction de primes. C'est ce qui explique la diminution des dépenses en 1996.

6 Combien de personnes touchent des PC?

Bénéficiaires de PC à l'AVS ou à l'AI, en décembre

Année	Bénéficiaires de PC avec			Total	Proportion des bénéficiaires de PC par rapport aux bénéficiaires de Rentes de		
	Rentes de vieillesse	Rentes de survivants	Rentes d'invalidité		Rentes de vieillesse	Rentes de survivants	Rentes d'invalidité
2005	149'586	2'917	92'001	244'504	12.0%	5.8%	28.9%
2006	153'537	3'003	96'281	252'821	12.1%	6.0%	31.0%
2007	155'617	3'100	97'915	256'632	12.0%	6.3%	32.4%
2008	158'969	3'156	101'535	263'660	12.0%	6.4%	36.0%
2009	164'078	3'280	103'943	271'301	11.7%	6.8%	37.2%

1 Les prestations de la prévoyance professionnelle obligatoire (PP) compensent en partie la perte du revenu du travail survenue en raison de l'âge, de l'invalidité ou du décès. Le 2^e pilier vise le maintien du niveau de vie antérieur. Le régime obligatoire de la PP englobe depuis 1985 tous les salariés dont le revenu atteint un certain montant. Il est financé principalement par le prélèvement d'un pourcentage sur les salaires coordonnés et par des produits du capital. Le **régime surobligatoire** est compris dans les présentations suivantes. La PP forme le 2^e pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de la PP ?

Compte d'exploitation, en millions de francs (estimations de l'OFAS et de l'OFSS)

	2007	2008	2009	Taux de variation 2008 / 1998-2008	
Total des recettes	58'560	61'911	...	5.7%	3.3%
Cotisations assurés/employeurs	36'856	39'472	...	7.1%	4.1%
Versements initiaux (sans prest. de libre pass.)	6'006	5'705	...	-5.0%	8.1%
Produit du capital sans les réévaluations	15'467	16'548	...	7.0%	0.5%
Recettes provenant de services, autres	231	186	...	-19.7%	-
Total des dépenses	36'650	38'311	...	4.5%	2.9%
Prestations sociales	28'407	29'361	...	3.4%	5.3%
Rentes	22'551	23'382	...	3.7%	4.9%
Versement du capital	5'856	5'979	...	2.1%	7.2%
Frais d'administration et de gestion	2'732	2'572	...	-5.9%	2.6%
Paiements de sortie, paiements des assurances, intérêts passifs	5'511	6'378	...	15.7%	-3.7%
Résultats des comptes	21'910	23'600	...	7.7%	3.9%
Variation du capital¹	20'800	-69'800	...	-435.6%	-
dont variation de valeur du capital (bourse)	869	-94'213	...	-	-
Capital	606'800	537'000	...	-11.5%	2.6%

1 Résultats des comptes, variations de valeur du capital et autres variations du capital.

3 A combien se montent les rentes modélisées selon la LPP ?

Montants 2010 estimés, à l'âge de la retraite LPP (obligatoire), en francs par an

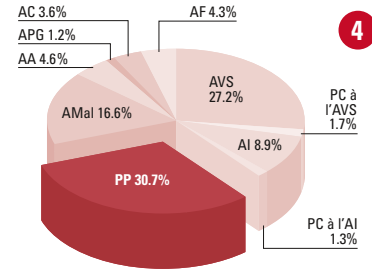
Rente de vieillesse selon modèle LPP et rente de survivants qui en découle	Homme 65	Femme 64
Rente maximale à l'âge de la retraite*	18'652	19'314
Rente maximale de veuve, de veuf (60%)	11'191	11'589
Rente maximale d'orphelin (20%)	3'730	3'863

* Ces rentes maximales sont basées sur une modélisation d'un cas théorique : droit aux prestations qu'a une personne assurée sans interruption depuis 1985 par un salaire coordonné toujours maximal.

4 Quelle est la part de la PP aux dépenses des assurances sociales ?

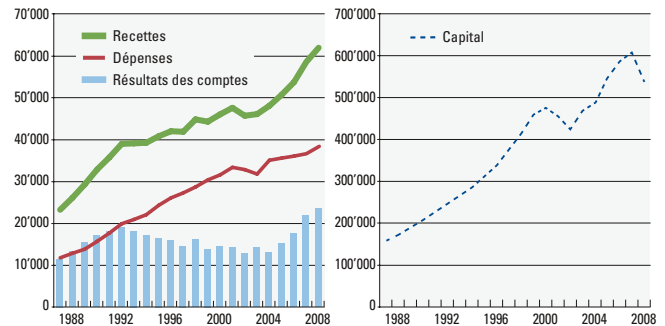
Dépenses en 2008, en %

Reportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (124 milliards de francs), la PP, avec 30.7%, vient en première position. 61.0% de ses dépenses sont consacrées aux rentes et 15.6% aux versements en capital.



5 Comment ont évolué les finances de la PP depuis 1987 ?

Finances de la PP de 1987 à 2008, en millions de francs



Comme la PP se trouve encore en phase de constitution (1985 : introduction du régime obligatoire), les recettes sont nettement supérieures aux dépenses. Le nombre d'ayants droit et le montant de leurs rentes ne cessent d'augmenter. L'évolution du capital est liée aux modifications de valeur et aux résultats des comptes. Les baisses boursières en 2001/2002 et en 2008 ont été à l'origine de pertes de valeur et, dans les deux cas, d'une diminution du capital de la PP.

6 Combien de personnes touchent une rente de la PP ?

Bénéficiaires de rentes de la PP

Année	Rentes de vieillesse	Rentes veuves/veufs	Rentes enfants/orphelins	Rentes d'invalidité	Autres rentes
2004	473'570	160'997	71'014	131'704	10'032
2005	488'218	163'634	74'051	133'371	12'008
2006	507'256	166'104	72'019	134'804	15'843
2007	528'866	168'510	69'861	134'620	3'503
2008	553'378	171'383	70'191	134'217	2'917

1 L'assurance-maladie (AMal) couvre les coûts des traitements hospitaliers et ambulatoires en cas de maladie. Obligatoire depuis 1996, elle est financée par des primes uniformes par tête, qui sont échelonnées au niveau cantonal, régional et par groupe d'âge et variables d'un assureur à l'autre. Des réductions de primes octroyées par les cantons et cofinancées par la Confédération allègent la charge des assurés de condition économique modeste.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AMal ?

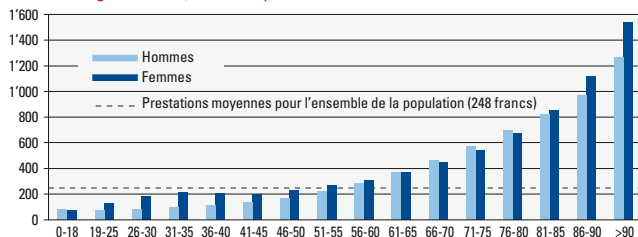
Compte d'exploitation, en millions de francs

	2007	2008	2009	Taux de variation 2008	Taux de variation à 1998-2008
Total des recettes	20'245	20'064	...	-0.9%	4.4%
Cotisations assurés/employeurs	16'293	16'320	...	0.2%	4.9%
Contributions pouvoirs publics	3'442	3'396	...	-1.3%	2.9%
Produit du capital sans les réévaluations	344	30	...	-91.3%	-21.9%
Charges et produits neutres et autres produits d'exploitation	166	317	...	91.2%	24.5%
Total des dépenses	19'654	20'716	...	5.4%	4.9%
Prestations sociales	18'561	19'554	...	5.4%	5.0%
Frais d'administration et de gestion	1'096	1'185	...	8.1%	3.2%
Réassureurs nets	-3	-23	...	726.4%	-
Résultats des comptes	590	-653	...	-210.6%	-
Constitution de provisions et réserves	231	-47	...	-120.2%	-
Résultat d'exploitation	359	-606	...	-268.8%	-
Variation du capital ¹	627	-949	...	-251.4%	-
Capital	10'231	9'282	...	-9.3%	3.0%

1 Résultats des comptes, variations de valeur du capital et autres variations du capital.

3 A combien se montent les prestations de l'AMal ?

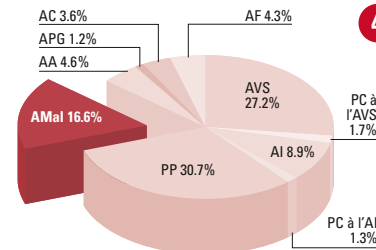
Prestations moyennes (y c. participation des assurés) par assuré en 2008 selon l'âge et le sexe, en francs par mois



Quelle est la part de l'AMal aux dépenses des assurances sociales ?

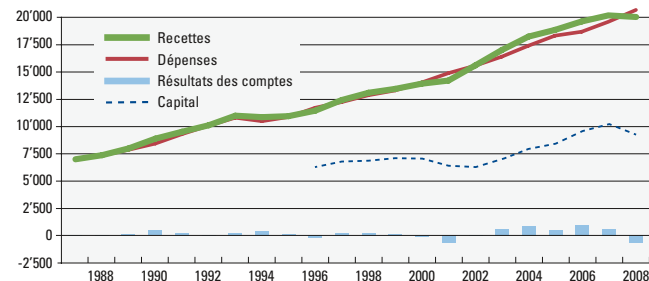
Dépenses en 2008, en %

Reportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (124 milliards de francs), l'AMal, avec 16.6%, vient en troisième position. 94.4% de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



Comment ont évolué les finances de l'AMal depuis 1987 ?

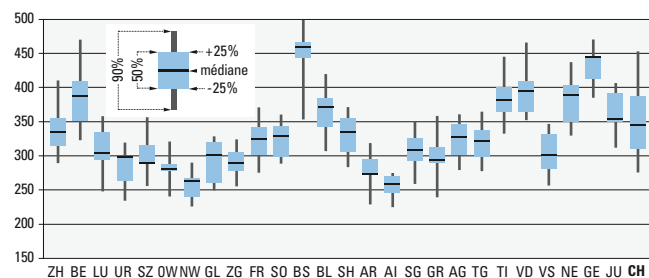
Finances de l'AMal de 1987 à 2008, en millions de francs



L'AMal est financée par répartition, ce qui explique que les recettes et les dépenses évoluent plus ou moins parallèlement. Après les exercices 2003 à 2007, qui s'étaient conclus sur un excédent de recettes, celui de 2008 a présenté des dépenses supérieures aux recettes. Le capital comprend les provisions, surtout pour les cas d'assurance non liquidés, les réserves de sécurité et de fluctuation, et le fonds d'insolvabilité. Il est de 9.3 milliards de francs en 2008.

Quel est le montant des primes de l'AMal dans mon canton ?

Primes pour adultes en 2010 (avec franchise ord. et cov. accidents), en francs par mois



1 L'assurance-accidents (AA) vise à couvrir les conséquences économiques des accidents et maladies professionnels ainsi que des accidents non professionnels. Financée par des primes fixées en pour-mille du gain assuré, elle est obligatoire pour les salariés depuis 1984. Les primes de l'assurance contre les accidents et maladies professionnels sont à la charge de l'employeur, celles de l'assurance contre les accidents non professionnels étant en principe à la charge du salarié.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AA ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2007	2008	2009	Taux de variation 2008	1998-2008
Total des recettes	8'014	7'948	...	-0.8%	3.3%
Cotisations assurés/employeurs	6'238	6'298	...	1.0%	3.4%
Produit du capital sans les réévaluations	1'353	1'230	...	-9.0%	2.4%
Recettes provenant de recours	424	420	...	-1.0%	4.2%
Total des dépenses	5'531	5'744	...	3.8%	3.1%
Prestations à court terme (indemnités journalières, frais de traitement)	2'948	3'084	...	4.6%	3.2%
Prestations à long terme (rentes, prestations en capital)	1'814	1'854	...	2.2%	3.4%
Frais d'administration et de gestion, prévention des accidents et autres dépenses	769	807	...	4.9%	2.3%
Résultats des comptes	2'483	2'204	...	-11.2%	3.7%
Variation du capital ¹	2'669	-2'054	...	-177.0%	-
Capital	41'056	39'002	...	-5.0%	5.2%

¹ Constitution de provisions et réserves.

3 Quelles sont les prestations prises en charge par l'AA ?

Montants en 2010

Prestations pour soins et remboursements de frais (avant tout traitement médical)		
Prestations en espèces	Indemnité journalière : en cas d'incapacité totale de travail	80% ¹
	Rente d'invalidité : en cas d'invalidité totale	80% ¹
	Alloc. pour impotent : par mois ²	fr. 692.- à fr. 2'076.-
	Rentes de survivants : veuve et veuf	40% ¹
	orphelin de père ou de mère	15% ¹
	orphelin de père et de mère	25% ¹

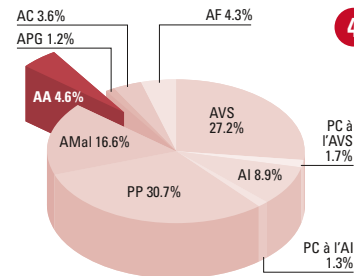
¹ du gain assuré (gain maximum assuré = 126'000 francs par an)

² au moins le double du salaire journalier assuré maximum et au plus le sextuple de celui-ci

Quelle est la part de l'AA aux dépenses des assurances sociales ?

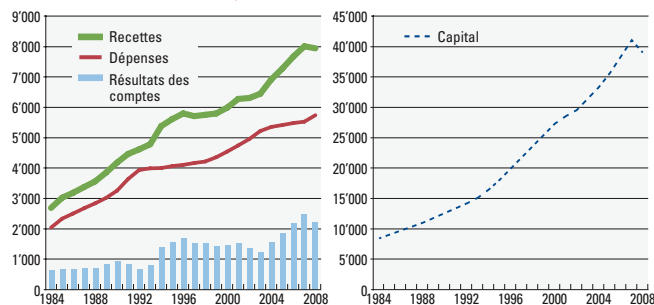
Dépenses en 2008, en %

Rapportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (124 milliards de francs), l'AA, avec 4.6%, vient en cinquième position. 26.1% de ses dépenses sont consacrées aux frais de soins, 27.6% aux indemnités journalières et 32.3% aux rentes et aux prestations en capital.



Comment ont évolué les finances de l'AA depuis 1984 ?

Finances de l'AA de 1984 à 2008, en millions de francs



Les dépenses de l'AA se composent en majeure partie de prestations à court terme (les frais de traitement et les indemnités journalières représentent 53.7 % des dépenses en 2008). En 2008, les prestations courantes à long terme (rentes et prestations sous forme de capital) s'élevaient à 32.3 % des dépenses. Les rentes de l'AA sont financées selon le système de répartition des capitaux de couverture; autrement dit, la valeur capitalisée des rentes à verser est, dès leur fixation, ajoutée au capital financier. En 2008, le capital financier atteignait 39.0 milliards de francs.

Combien de personnes bénéficient de prestations de l'AA ?

Nombre d'accidents et de bénéficiaires de rentes dans l'AA, par branche d'assurance

Année	Nombre d'accidents annoncés			Rentes d'invalidité et de survivants		
	AP	ANP	Total, y.c. AAC	AP	ANP	Total, y.c. AAC
2005	257'246	454'567	730'618	52'878	57'825	111'830
2006	262'383	464'672	743'965	52'340	58'025	111'619
2007	262'892	458'036	734'132	51'981	57'726	111'091
2008	267'825	482'346	761'894	51'392	57'299	110'187
2009	258'476	498'422	772'371	50'948	56'842	109'363

AP = ass.-acc. professionnels ANP = ass.-acc. non professionnels AAC = ass.-acc. des chômeurs

1 Les allocations pour perte de gain (APG) couvrent en partie la perte de salaire des personnes servant dans l'armée, la protection civile ou le service civil. Depuis le 1.7.2005, elles couvrent aussi une allocation de maternité pour les femmes actives. Les personnes en service ou leurs employeurs reçoivent une allocation de base, pour enfant, pour frais de garde et d'exploitation. Dans le cas de l'allocation de maternité, il s'agit d'indemnités journalières pour une durée maximale de 14 semaines. Les APG sont entièrement financées par le prélèvement d'un pourcentage sur le salaire.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses des APG ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2007	2008	2009	Taux de variation 2009	01999-2009
Total des recettes	939	776	1'061	36.8%	2.3%
Cotisations assurés/employeurs	907	950	980	3.1%	3.4%
Produit du capital ¹	32	-174	81	-	-5.4%
Total des dépenses	1'336	1'437	1'535	6.8%	9.3%
Prestations en espèces	1'332	1'433	1'532	6.9%	9.3%
Allocations en cas de service	767	825	854	3.6%	3.1%
Allocations en cas de maternité	565	609	678	11.4%	-
Frais d'administration et de gestion	4	3	2	-19.0%	2.1%
Résultats des comptes	-397	-661	-474	-28.3%	-
Résultat de répartition²	-429	-487	-555	14.1%	-
Capital	2'143	1'483	1'009	-31.9%	-11.1%

1 Y compris les variations de valeur du capital.

2 Résultat des comptes sans les produits du capital et les variations de valeur du capital.

3 A combien se montent les APG ?

Montants en 2010

	En % ¹	Minimum fr./jour	Maximum fr./jour
Allocation de base² pour personnes en service			
Recrues	-	62	62
Actifs	80%	62	196
Actifs, service d'avancement	80%	111	196
Non-actifs	-	62	62
Non-actifs, service d'avancement	-	111	111
Allocation de maternité	80%	0	196

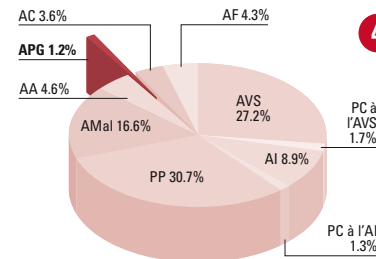
1 En % du revenu moyen acquis avant le service / avant l'accouchement.

2 Sans les allocations pour enfant, allocations d'exploitation et allocations pour frais de garde.

Quelle est la part des APG aux dépenses des assurances sociales ?

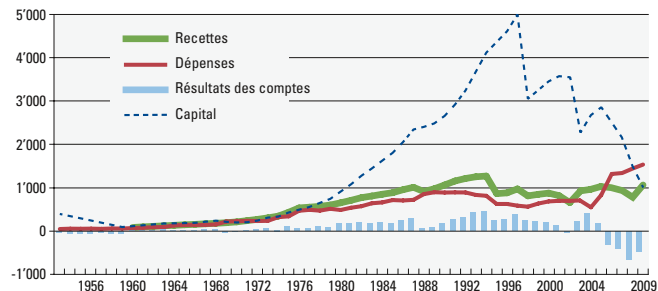
Dépenses en 2008, en %

Reportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (124 milliards de francs), les APG, avec 1.2%, viennent en dernière position. 99.8% de leurs dépenses sont consacrées aux prestations en cas de service et de maternité.



Comment ont évolué les finances des APG depuis 1953 ?

Finances des APG de 1953 à 2009, en millions de francs



Les diminutions des cotisations de 0.6% à 0.5% en 1988 et à 0.3% en 1995 sont aisément reconnaissables dans la courbe des recettes. Après avoir diminué durant les années 1990, les dépenses ont fortement augmenté depuis 2005. L'évolution actuelle fait suite, en grande partie, à l'entrée en vigueur de la révision de la LAPG le 1.7.2005, qui comprend une augmentation des prestations pour les personnes faisant du service, en plus de l'introduction de prestations en cas de maternité. La réserve en capital a atteint son point culminant en 1997 avec environ 5 milliards de francs. Des transferts en faveur de l'AI ont été opérés en 1998 pour 2.2 milliards de francs et en 2003 pour 1.5 milliard de francs. La forte hausse des dépenses enregistrée depuis 2005 a abouti à des résultats négatifs depuis 2006.

Combien de personnes touchent des prestations des APG ?

Bénéficiaires des APG par type d'allocation

Année	Armée	Allocations en cas de service			Alloc. en cas de maternité ²
		Service civil	Protection civile	Autres ¹	
2005	164'119	4'101	57'699	38'935	28'102
2006	170'739	4'360	54'947	38'073	54'769
2007	176'303	4'536	55'428	41'681	56'381
2008	175'690	5'130	55'444	41'952	60'394
2009	172'799	8'691	55'812	44'080	64'051

1 Recrutement, jeunesse et sport et moniteurs tireurs

2 Introduite le 1.7.2005.

1 L'assurance-chômage (AC) octroie des prestations en cas de chômage, de réduction de l'horaire de travail et d'interruption de travail en cas d'intempéries. L'indemnité en cas d'insolvabilité compense la perte de salaire consécutive à l'insolvabilité de l'employeur. L'AC assure tous les salariés et est financée en majeure partie par un prélèvement d'un pourcentage sur les salaires.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AC ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2007	2008	2009	Taux de variation 2009	vs 1999-2009
Total des recettes	4'820	5'138	5'663	10.2%	-0.4%
Cotisations assurés/employeurs	4'404	4'696	5'127	9.2%	-0.8%
Contributions pouvoirs publics	402	429	531	23.7%	5.3%
Produit du capital	11	10	5	-52.3%	-13.1%
Autres recettes	3	3	1	-64.2%	-2.9%
Total des dépenses	4'798	4'520	7'128	57.7%	4.5%
Prestations sociales	4'084	3'824	6'427	68.1%	5.2%
Frais d'administration et de gestion	591	575	639	11.1%	1.5%
Intérêts débiteurs et autres dépenses	123	121	61	-49.5%	-8.3%
Résultats des comptes	22	618	-1'464	-337.1%	-
Capital	-3'708	-3'090	-4'555	47.4%	-2.9%

3 A combien se montent les indemnités de l'AC ?

Indemnités de chômage en 2010

Est déterminant pour le calcul de la prestation le salaire moyen soumis aux cotisations AVS réalisé durant les six derniers mois précédant le chômage.

Gain mensuel maximal assuré : 10'500 francs.

L'indemnité journalière s'échelonne suivant l'obligation d'entretien et le revenu:

- 80%** du gain assuré est octroyé aux personnes
 - ayant des obligations d'entretien envers des enfants
 - dont le gain mensuel assuré ne dépasse pas 3'797 francs
 - qui sont invalides;

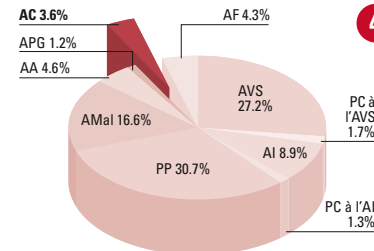
70% du gain assuré pour les autres personnes

Un supplément équivalent au montant des allocations cantonales pour enfants s'ajoute aux indemnités journalières.

Quelle est la part de l'AC aux dépenses des assurances sociales ?

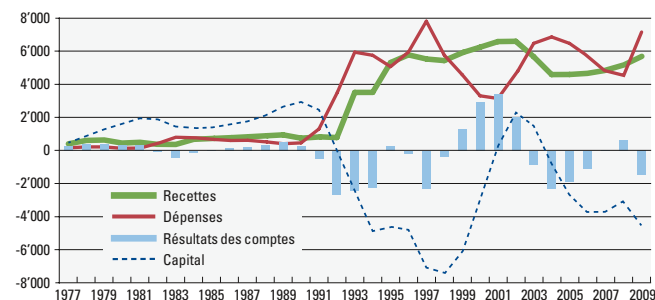
Dépenses en 2008, en %

Rapportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (124 milliards de francs), l'AC, avec 3.6%, vient en septième position. 84.6% de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



Comment ont évolué les finances de l'AC depuis 1977 ?

Finances de l'AC de 1977 à 2009, en millions de francs



Après l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur l'assurance-chômage en 1984, une réserve de capital a pu être constituée jusqu'en 1990 malgré un taux de cotisation modeste. Toute cette réserve a été épuisée fin 1992, soit deux ans avant que le chômage atteigne son point culminant, en 1994. Le relèvement du taux de cotisation – à 2.0% en 1993 et à 3.0% en 1995 – puis son abaissement – à 2.5% en 2003 et à 2.0% en 2004 – sont facilement identifiables sur la courbe des recettes. Les dépenses reflètent l'évolution du chômage, qui suit avec un peu de décalage la conjoncture économique. Ainsi, les dépenses de l'assurance ont augmenté en 2009 (+57.7%), consécutivement à la détérioration économique qui s'est produite en 2008. Le capital de l'assurance se situait, fin 2009, à -4.6 milliards de francs.

Combien de personnes touchent des indemnités de l'AC ?

Bénéficiaires d'indemnités journalières de l'AC

Année	Hommes	Femmes	Hommes et femmes
2005	170'780	151'860	322'640
2006	154'824	144'458	299'282
2007	133'972	127'369	261'341
2008	127'710	116'320	244'030
2009	166'758	136'068	302'826

1 Les allocations familiales (AF) sont destinées à compenser en partie les charges familiales. Les salariés ont droit aux AF qui sont financées par des cotisations des employeurs (exception : VS). Jusqu'en 2008, seules les AF dans l'agriculture étaient réglementées au niveau fédéral. La loi fédérale sur les AF est entrée en vigueur le 1.1.2009. La loi définit les allocations minimales, qui sont également allouées aux travailleurs à temps partiel : l'allocation par enfant est de 200 francs par mois, l'allocation de formation professionnelle est de 250 francs par mois. Même les personnes non actives avec des revenus modérés ont droit aux AF.

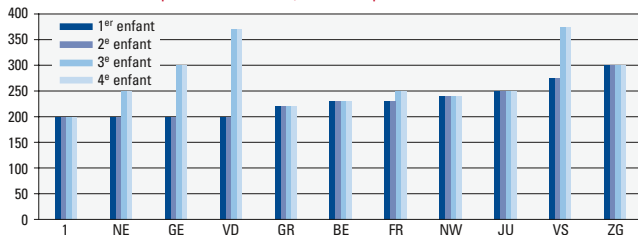
2 A combien se montent les recettes et les dépenses des AF ?

Compte d'exploitation, en millions de francs (estimation de l'OFAS)

	2007	2008	2009	Taux de variation 2008	Taux de variation à 1998-2008
Total des recettes	5'145	5'366	...	4.3%	2.2%
Cotisations employeurs	5'004	5'258	...	5.1%	2.4%
Contributions pouvoirs publics	104	134	...	29.8%	0.2%
Produit du capital	30	-47	...	-259.3%	-
Autres recettes	8	21	...	169.3%	-3.3%
Total des dépenses	5'090	5'319	...	4.5%	2.0%
Prestations sociales	4'922	5'131	...	4.2%	2.0%
Frais d'administration et de gestion	159	166	...	4.6%	3.6%
Autres dépenses	8	22	...	160.2%	2.2%
Résultats des comptes	55	47	...	-14.4%	-
Capital	880	927	...	5.3%	16.3%

3 A combien se montent les AF dans les cantons ?

Montants des AF par canton en 2010, en francs par mois



1 ZH, LU, UR, SZ, OW, GL, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG, TI

ZH (depuis le 1.7.2009) : les enfants de plus de 12 ans reçoivent 250 francs.

BE, VD, NE : minimum légal

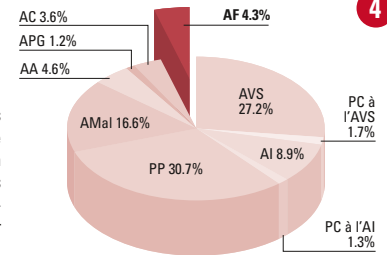
LU : les enfants de plus de 12 ans reçoivent 210 francs.

GE : les enfants de plus de 16 ans incapables d'exercer une activité lucrative reçoivent une allocation pour enfant de 250 francs, à partir du troisième enfant de 350 francs.

Quelle est la part des AF aux dépenses des assurances sociales ?

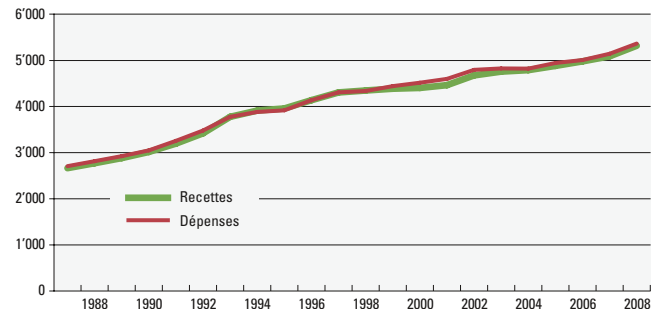
Dépenses en 2008, en %

Reportées aux dépenses de toutes les assurances sociales (124 milliards de francs), les AF, avec 4.3%, viennent en sixième position. 96.5% de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales (principalement allocations pour enfant et allocations de formation).



Comment ont évolué les finances des AF depuis 1987 ?

Finances des AF de 1987 à 2008, en millions de francs



L'évolution financière des AF est déterminée essentiellement par le montant des prestations et les taux de cotisations, ainsi que par le nombre d'enfants et d'adolescents. Bien que ce nombre soit resté pratiquement constant en 2008, la somme des prestations a augmenté de 3.6%, le montant des allocations versées ayant été relevé dans 15 cantons.

Quels sont les bénéficiaires des AF dans l'agriculture ?

Nombre de bénéficiaires et d'allocations familiales, selon la loi fédérale (LFA)

Année	Travailleurs agricoles		Agriculteurs		Exploit. d'alpage		Pêcheurs prof.		
	Bénéficiaires	Alloc. de ménage	Alloc. pour enfants	Bénéficiaires	Alloc. pour enfants	Bénéficiaires	Alloc. pour enfants	Bénéficiaires	Alloc. pour enfants
2005	7'681	6'218	10'720	18'101	43'928	67	171	26	51
2006	7'267	6'192	9'965	16'899	40'381	59	144	23	45
2007	7'224	6'576	9'695	16'416	38'694	63	140	20	37
2008	6'638	6'151	9'000	20'887	48'557	58	133	26	46
2009	6'597	6'519	9'257	20'801	49'108	52	107	30	51

On ne dispose pas d'indications relatives aux bénéficiaires dans les autres secteurs économiques.

A Résultats actuels

En 2008, la hausse des recettes a été de 3.4 % et celle des dépenses de 2.7 % seulement. Cette évolution, réjouissante sur le plan comptable continue la tendance observée entre 2005–2007. Elle tranche avec la période entre 2001 et 2004, pendant laquelle la hausse des dépenses a été constamment supérieure à celles des recettes. En 2008, le taux de la charge sociale a diminué de 0.2 point, passant à 26.8 % et le taux des prestations sociales a diminué de 0.4 point, passant à 20.6 % (cf. [B](#)).

Compte global des assurances sociales CGAS signifie: Selon les définitions du compte global des assurances sociales. En termes d'économie politique, les recettes n'incluent pas les variations de valeur du capital. Les dépenses ne comprennent pas la constitution de provisions et réserves. Il se peut donc que les données s'écartent de celles du compte d'exploitation de chacune des assurances sociales. Le compte est consolidé : les doubles ou multi-imputations ont été apurées. Le taux de la charge sociale est le rapport entre les recettes des assurances sociales et le produit intérieur brut (PIB). Le taux des prestations sociales est le rapport des prestations sociales au PIB.

B A combien se montent les recettes et les dépenses des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2007 ¹	2008 ¹	2009 ^{1,2} incomplet	Taux de variation 2008 vs 1998-2008	
Total des recettes	146'280	151'248	56'016	3.4%	3.4%
Cotisations assurés/employeurs	104'732	109'143	37'536	4.2%	3.8%
Contributions pouvoirs publics	22'376	22'156	17'513	-1.0%	4.3%
Produit du capital (sans les variations de valeur du capital)	18'213	18'862	848	3.6%	0.3%
Autres recettes	959	1'088	119	13.5%	9.1%
Total des dépenses	121'022	124'242	57'517	2.7%	3.0%
Prestations sociales	109'111	111'424	55'895	2.1%	3.5%
Frais d'administration et de gestion	5'805	5'820	1'364	0.3%	2.9%
Autres dépenses	6'106	6'998	258	14.6%	-3.2%
Résultats des comptes	25'258	27'006	-1'501	6.9%	5.6%
Variation du capital ^{3,4}	30'722	-76'545	567	-349.2%	-
Capital⁴	687'119	610'574	24'931	-11.1%	2.8%

1 AI : la comptabilisation exceptionnelle de la RPT 2007 pour le compte global sera enregistrée aussi fidèle que possible à la réalité des années 2008 à 2011.

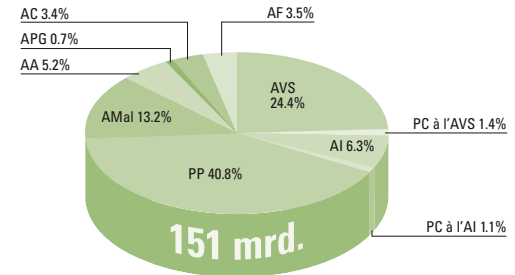
2 1.6.2010 : AVS, AI, PC, APG, AC sont disponibles.

3 Résultats des comptes, variations de valeur du capital et autres variations du capital.

4 2007 : AVS y compris la part provenant de la vente de l'or de la BNS versée à la Confédération.

Quelle est la part de chacune des assurances sociales aux recettes globales ?

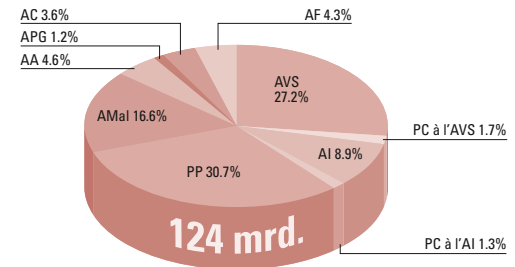
Part de chaque assurance sociale au total 2008, en % des recettes



Le graphique ci-dessus montre la part de chaque assurance sociale aux recettes globales (2008 : 151 milliards de francs). La part de la PP est de loin la plus importante, suivie de celle de l'AVS et de l'AMal.

Quelle est la part de chacune des assurances sociales aux dépenses globales ?

Part de chaque assurance sociale au total 2008, en % des dépenses



Pour les dépenses aussi (2008 : 124 milliards de francs), le pourcentage le plus important revient à la PP, ensuite à l'AVS puis à l'AMal. Si l'on ne considère que les prestations sociales (2008 : 111 milliards de francs), l'AVS, avec 34 milliards de francs, précède nettement la PP (29 milliards de francs).

E A combien se montent les recettes et les dépenses de chacune des assurances sociales ?

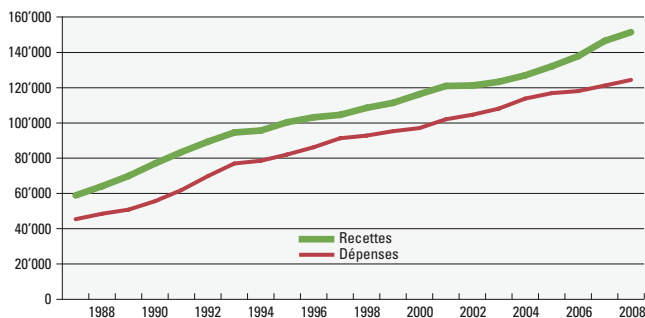
Compte global des assurances sociales CGAS en 2008, en millions de francs

	AVS	PC à l'AVS	AI ¹	PC à l'AI	PP	AMal	AA	APGyc.AMat	AC	AF	Total CGAS
Total des recettes	36'966	2'072	9'633	1'608	61'911	20'064	7'948	998	5'138	5'366	151'248
Cotisations assurés/employeurs	26'459	–	4'438	–	45'177	16'320	6'298	950	4'696	5'258	109'143
Contributions pouvoirs publics	9'455	2'072	5'062	1'608	–	3'396	–	–	429	134	22'156
Produit du capital (sans les variations de valeur du capital)	1'043	–	0	–	16'548	30	1'230	48	10	-47	18'862
Autres recettes	9	–	133	–	186	317	420	–	3	21	1'088
Total des dépenses	33'878	2'072	11'092	1'608	38'311	20'716	5'744	1'437	4'520	5'319	124'242
Prestations sociales	33'747	2'072	10'210	1'608	29'361	19'554	4'937	1'433	3'824	5'131	111'424
Frais d'administration et de gestion	131	...	538	...	2'572	1'185	651	3	575	166	5'820
Autres dépenses	–	–	345	–	6'378	-23	156	–	121	22	6'998
Résultats des comptes	3'088	–	-1'460	–	23'600	-653	2'204	-439	618	47	27'006
Variation du capital	-2'286	–	-1'460	–	-69'800	-949	-2'054	-661	618	47	-76'545
Capital	38'351	–	-12'379	–	537'000	9'282	39'002	1'483	-3'090	927	610'574

1 AI : la comptabilisation exceptionnelle de la RPT 2007 pour le compte global sera enregistrée aussi fidèlement que possible à la réalité des années 2008 à 2011.

F Comment ont évolué les recettes et les dépenses des assurances sociales depuis 1987 ?

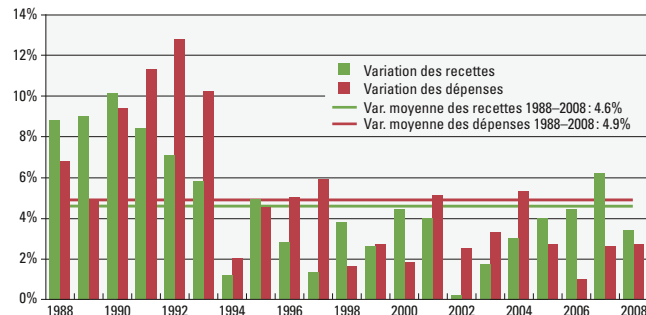
Compte global des assurances sociales CGAS de 1987 à 2008, en millions de francs



Dans le CGAS 1987–2008, les recettes (2008 : 151 milliards de francs) sont toujours supérieures aux dépenses (2008 : 124 milliards de francs). Cet excédent représente essentiellement l'épargne dans la PP.

G A combien se montent les taux de croissance des recettes et des dépenses des assurances sociales depuis 1988 ?

Compte global des assurances sociales CGAS de 1988 à 2008, variations en %



L'évolution actuelle se distingue de la dynamique des années antérieures : de 2001 à 2004, la croissance des dépenses a été nettement supérieure à celle des recettes. Par contre, de 2005 à 2008, les recettes ont connu une hausse supérieure à celle des dépenses.

H A combien se montent les réserves des assurances sociales ?

Capital des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2005	2006	2007 ¹	2008 ¹	2009 ^{1,2}
Variation du capital ³	59'794	44'195	30'722	-76'545	...
AVS ³	2'385	2'708	8'536	-2'286	3'917
AI	-1'738	-1'556	-1'590	-1'460	-1'412
PC	-	-	-	-	-
PP	58'000	40'500	20'800	-69'800	...
AMal	491	1'105	627	-949	...
AA	2'288	2'785	2'669	-2'054	...
APG y c. AMat	182	-321	-397	-661	-474
AC	-1'878	-1'054	22	618	-1'464
AF	64	29	55	47	...
Capital³	612'202	656'397	687'119	610'574	...
AVS ³	29'393	32'100	40'637	38'351	42'268
AI	-7'774	-9'330	-10'920	-12'379	-13'791
PC	-	-	-	-	-
PP	545'500	586'000	606'800	537'000	...
AMal	8'499	9'604	10'231	9'282	...
AA	35'601	38'387	41'056	39'002	...
APG y c. AMat	2'862	2'541	2'143	1'483	1'009
AC	-2'675	-3'729	-3'708	-3'090	-4'555
AF	796	825	880	927	...

Durant la période 2001/2002, le capital financier agrégé des assurances sociales a enregistré un recul global de 46 milliards de francs (crise boursière). Il a ensuite à nouveau augmenté jusqu'en 2007, année où la crise boursière a provoqué de grandes pertes, ramenant ce capital à 611 milliards de francs.

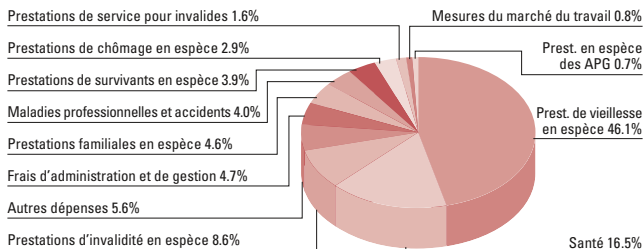
1 AI : la comptabilisation exceptionnelle de la RPT 2007 pour le compte global sera enregistrée aussi fidèlement que possible pour les exercices 2008 à 2011.

2 1.6.2010 : AVS, AI, PC, APG, AC sont disponibles.

3 2007 : AVS y compris la part provenant de la vente de l'or de la BNS versée à la Confédération.

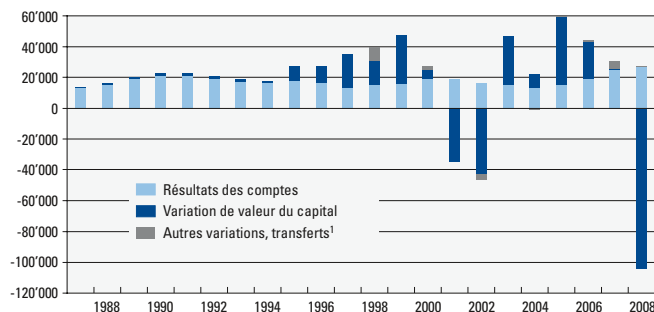
I Comment se répartissent les dépenses des assurances sociales selon leurs fonctions ?

Dépenses des assurances sociales par fonctions (classification de l'OCDE) en 2008, en %



J D'où proviennent les variations de l'évolution du capital ?

Capital financier des assurances sociales de 1987 à 2008, variation annuelle, en millions de francs

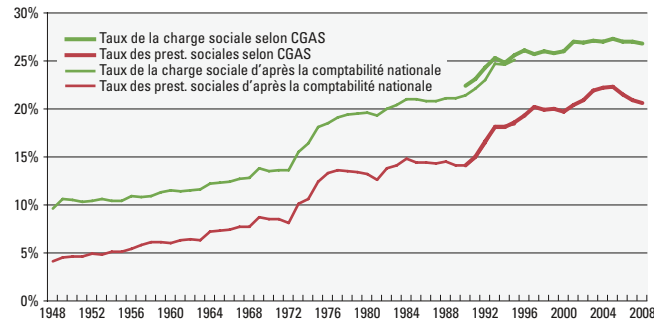


1 Principalement PP, 2007 la part de la Confédération provenant de la vente de l'or de la BNS versées à l'AVS.

A partir de 1995, les variations de l'évolution du capital s'expliquent de plus en plus par les évolutions boursières (**variations de valeur du capital**). En 2008, on a enregistré des pertes de valeur du capital de 104 milliards de francs. Si l'on fait abstraction de l'influence des marchés financiers, le capital financier des assurances sociales augmente assez régulièrement. L'évolution des **résultats agrégés des comptes** des assurances sociales s'explique surtout par les fluctuations des comptes de l'AC et par une longue période de recul des soldes de la PP.

K Comment ont évolué les recettes et les prestations des assurances sociales par rapport à celle de l'économie nationale ?

Taux de la charge sociale et taux des prestations sociales de 1948 à 2008, en % du PIB



Le taux de la charge sociale est le rapport entre les recettes des assurances sociales et le PIB. Le taux des prestations sociales est le rapport des prestations sociales au PIB. En 2008, ces deux taux ont diminué, celui des prestations sociales plus fortement que celui de la charge sociale. Cette évolution s'explique par l'augmentation modérée des finances des assurances sociales et par la bonne conjoncture en 2008.

A combien se montent nos cotisations aux assurances sociales ?

Taux de cotisations 2010

	Salariés et leurs employeurs en % du revenu du travail			Indépendants en % du revenu du travail	Assurés sans activité lucrative en francs/année	
	Salariés	Employeurs	Total		Min.	Max.
AVS¹	4.20%	4.20%	8.40%	4.20% – 7.80%	382	8'400
AI¹	0.70%	0.70%	1.40%	0.754% – 1.40%	64	1'400
APG¹ y c. AMat	0.15%	0.15%	0.30%	0.162% – 0.30%	14	300
AC²	1.00%	1.00%	2.00%	–	–	–
AP²	–	0.96%	0.96%	Possibilité de s'affilier à l'assurance facultative	–	–
ANP²	1.60%	–	1.60%	idem AP	–	–
PP³	4.00% – 13.00%	4.00% – 14.00% et plus	env. 17.40%	Possibilité de s'affilier à l'assurance facultative	–	–
AF	Exception VS : 0.3%	1.00% – 4.20%	1.00% – 4.20%	Réglementation différente selon les cantons	–	–

AVS, AI, APG, AC, AA : base = revenu AVS

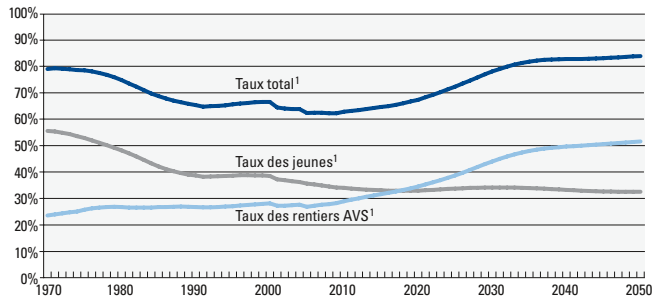
1 Pour retraités avec activité lucrative : franchise annuelle de 16'800 francs par an.

2 Gain maximum assuré = 126'000 francs par an. AP, ANP : taux de prime brute moyenne (2007). Taux de prime en fonction du risque. Réglementation spéciale pour les actifs à temps partiel.

3 Estimation (statistique des caisses de pensions 2005), en % du salaire assuré (max. 820'800 francs). Les cotisations sont fixées par les institutions de prévoyance.

Quelle est la part des jeunes et des seniors en Suisse ?

Indicateurs de l'évolution démographique de 1970 à 2050 (voir note 1, page suivante)



Jusqu'en 2009, les données sont les chiffres actualisés de l'OFS. A partir de 2010, elles sont tirées du scénario «Tendance» (scénario A-00-2005, «moyen»).

Le taux des rentiers AVS augmentera rapidement ces prochaines décennies. Si, à la fin 2009, on comptait 28.2 personnes ayant l'âge AVS pour 100 personnes en âge d'être actives, cette proportion passera à 51.6 personnes en 2050 selon le scénario «moyen».

Données statistiques diverses

	2006	2007	2008	2009
Population résidente permanente, en 1'000	7'508.7	7'593.5	7'701.9	7'783.0
0–19 ans	1'629.8	1'631.4	1'635.4	1'635.4
20–39 ans	2'023.8	2'035.5	2'061.1	2'072.7
40–64 ans	2'638.4	2'681.5	2'728.9	2'766.3
65 ans et plus	1'216.7	1'245.2	1'276.4	1'308.8
Indicateurs démographiques¹				
Taux des rentiers AVS ¹	27.2%	27.6%	27.8%	28.2%
Taux des jeunes ¹	35.3%	34.9%	34.5%	34.1%
Taux total ¹	62.5%	62.5%	62.3%	62.3%
Personnes soumises aux cot. AVS, en 1'000	4'118	4'154	4'219	4'280.0
Personnes actives², en 1'000	4'051	4'122	4'229	4'280
Plein temps (90% +)	2'747	2'789	2'824	2'854
Temps part. I (50%–89%)	680	718	758	771
Temps part. II (<50%)	624	615	647	655
Taux d'activité², hommes et femmes	67.4%	67.6%	68.2%	68.4%
Hommes	75.4%	75.8%	75.5%	75.4%
Femmes	59.8%	59.9%	61.3%	61.8%
Taux de chômage³, hommes et femmes	3.3%	2.8%	2.6%	3.7%
Hommes	3.1%	2.6%	2.4%	3.7%
Femmes	3.6%	3.0%	2.8%	3.7%
Salaires et prix, variation en % par rapport à l'année précédente				
Salaire réel	0.1%	0.9%	-0.4%	2.6%
Prix à la consommation	1.1%	0.7%	2.4%	-0.5%
Somme des salaires AVS⁴, en mio. de fr.	289'992	304'475	318'766	328'966
Produit intérieur brut⁵, en mio. de fr.	490'544	521'068	541'827	535'568
Compte global des assurances sociales CGAS, en mio. de fr.				
Total des recettes	137'677	146'280	151'248	...
Total des dépenses	117'923	121'022	124'242	...
Capital	656'397	687'119	610'574	...

1 Population en âge d'être active: depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de la retraite (hommes : 65 ans; femmes : jusqu'à 2000, 62 ans, 2001 à 2004, 63 ans; dès 2005, 64 ans). Rentiers : dès l'âge de la retraite. Jeunes : de 0 à 19 ans.

Taux des rentiers AVS : proportion des rentiers par rapport à la population active.

Taux des jeunes: proportion des jeunes par rapport à la population active.

Rapport total de dépendance : proportion des jeunes et des rentiers par rapport à la population active.

2 Selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Taux d'activité : actifs (y compris sans activité) par rapport à la totalité des personnes de 15 ans ou plus.

3 Pourcentage des chômeurs enregistrés (moyenne annuelle) par rapport à la population résidente active selon le recensement.

4 Revenu déterminant des salariés et des indépendants ; non actifs : équivalence du revenu soumis à cotisation.

5 Le produit intérieur brut englobe toute la création annuelle de valeur ajoutée à l'intérieur des frontières suisses.

AA	Assurance-accidents
AAC	Assurance-accidents des chômeurs
AC	Assurance-chômage
AF	Allocations familiales
AI	Assurance-invalidité
AMal	Assurance-maladie
AMat	Allocation de maternité
ANP	Assurance-accidents non professionnels
AP	Assurance-accidents professionnels
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BNS	Banque nationale suisse
CGAS	Compte global des assurances sociales
DFI	Département fédéral de l'intérieur
ESPA	Enquête suisse sur la population active
LAPG	Loi sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité
LAVS	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
LFA	Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture
LPC	Loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
PC	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
PIB	Produit intérieur brut
PP	Prévoyance professionnelle
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAS	Statistique des assurances sociales
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

... Chiffre non disponible ou non mentionné.

– Donnée absente ou n'ayant pas de sens.

Chapitres	Adresse Internet	Rubrique	Contenu
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AA APG, AC, AF	www.ofas.admin.ch	→ Documentation → Faits et chiffres	Statistiques des assurances sociales suisses SAS et statistiques détaillées AVS, AI, PC, Spitex et revenus AVS
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AF	www.ofas.admin.ch	→ Pratique → Recherche → Rapports de recherche	Rapports de recherche concernant les domaines Vieillesse, Invalidité, Assurance-maladie, Politique sociale, Questions familiales et Economie publique
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AA APG, AC AF	www.ofas.admin.ch	→ Documentation → Publications → Sécurité sociale CHSS	La revue «Sécurité sociale» présente régulièrement les comptes des branches d'assurance sociale et des pages statistiques actualisées.
CGAS, PP	www.bfs.admin.ch	→ Protection sociale	Statistiques et rapports de recherche (Statistique des caisses de pensions, notamment)
AVS	www.av.sbv.admin.ch		Statistique l'AVS
	www.ahvfonds.ch/fr		Fonds de compensation de l'AVS
AI	www.ai.bsv.admin.ch		Statistique de l'AI
PC	www.pc.bsv.admin.ch		Statistique des PC
AVS, AI APG, AC	www.av.sbv.admin.ch	→ Mementi	Données sur les cotisations, les prestations et les conventions internationales de sécurité sociale
PP	www.finma.ch/f	→ Archives → Office fédéral des assurances privées	Statistiques
AMal	www.bfs.admin.ch	→ Santé	Statistiques et rapports
	www.bag.admin.ch/amstat		Statistiques, données du monitoring et rapports de recherche
	www.obsan.admin.ch	→ Publications	Rapports de recherche de l'observatoire suisse de la santé
AA	www.suva.ch/fr	→ Notre entreprise → Statistique des accidents → Moyens d'information	Données statistiques et informations générales
	www.bag.admin.ch	→ Thèmes → Assurance-accidents et assurance militaire	Données statistiques et rapports de recherche
AC	www.bfs.admin.ch	→ Travail	Statistiques et publications sur l'activité professionnelle et le chômage
	www.amstat.ch		Statistique suisse du marché du travail
	www.espace-emploi.ch	→ Downloads et formulaires → Brochures	Informations sur le chômage



Vous trouverez des informations détaillées dans la Statistiques des assurances sociales suisses 2010 qui paraîtra fin 2010.

AVS Assurance-vieillesse et survivants

AI Assurance-invalidité

PC Prestations complémentaires

PP Prévoyance professionnelle

AMal Assurance-maladie

AA Assurance-accidents

APG Allocations pour perte de gain
(y c. une allocation de maternité)

AC Assurance-chômage

AF Allocations familiales

CGAS Compte global des assurances sociales

Taux de cotisation et données générales

www.ofas.admin.ch